

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 9 juillet 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

21



Nombre de membres présents :

15



Nombre de membres ayant donné procuration :

6

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 11 juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM

Mme Marielle HELLBURG, Maire de NIEDERHASLACH



Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER

M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT

M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble

M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM

M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM

M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM

M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM

M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM

Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL

M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DELIB202530

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY
M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
M. François SCHNEIDER, ayant donné procuration à Mme Sylvie THOLE
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Frédéric BIERRY, Président de la CEA
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DELIB202530

OBJET : FINANCES_ SUBVENTION REGION INGENIERIE TERRITORIALE 2025

N° 2025-305 PETR

EXPOSE

Le Conseil Régional du Grand-Est a engagé des réflexions pour modifier le dispositif de soutien à l'ingénierie territoriale tel qu'il avait été défini en 2021 pour donner aux territoires des moyens d'animation et de mise en réseau des acteurs publics et privés afin de :

- Mutualiser les projets pour développer des services, des activités et des emplois ;
- Valoriser les partenariats locaux ;
- Décliner les politiques régionales à l'échelle des territoires ;
- Faire émerger des projets structurants et articulés entre eux ;
- Favoriser la transition énergétique et écologique ;
- Développer l'économie locale.

L'aide maximale mobilisable était de 40% des salaires bruts et charges patronales sans coût associé, moyennant un plafond de 20 000 € par poste dans la limite d'un poste généraliste et un poste thématique.

Ce dispositif a été arrêté en 2024 pour être révisé.

Les modalités de la nouvelle aide à l'ingénierie pour 2025 ont été préparées par les services de la Région et soumises au vote de la commission permanente du 27 juin 2025.

Elles prévoient un engagement sur 3 ans dans le cadre d'une convention-cadre 2025-2027 décliné via des conventions financières annuelles.

L'aide régionale est prévue en 3 parties :

- L'aide socle : 15 000€ pour notre territoire (densité > à 50 habts/km2)
- 1 option thématique à traiter avec les services de la Région : 8 000€
- 1 option pour la participation à un chantier collectif de formation : 4 000€

Les conventions correspondantes doivent être préparées en juillet /août 2025.

Les territoires devront déposer leur demande de financement par téléprocédure entre le 1er et le 15 septembre 2025.

La thématique envisagée et approuvée par le bureau du PETR pour l'aide optionnelle est la mobilité /covoiturage.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU la délibération N°25CP-986 de la commission permanente du Conseil Régional de la Région Grand Est relative au règlement d'intervention du dispositif régional de soutien à l'ingénierie territoriale ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20250709-DEL IB202530

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

autorise

Monsieur le Président à solliciter cette nouvelle aide à l'ingénierie territoriale pour la période 2025-2027, aide socle et volet optionnel (aide thématique + chantier collectif)

donne délégation

à Monsieur le Président pour approuver et signer la convention cadre et les documents y afférent (convention financière annuelle, fiches de suivi, tableau de bord, ...).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/07/2025

Publié le : 15/07/2025